



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

PRÉSENCES

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5, maire suppléant
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

ABSENCE

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
----------	--------------	-------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Signature de la feuille de présences

Monsieur Serge Forest, maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 144 – 2018

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MAI 2018

No: 145 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 14 mai 2018;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 14 mai 2018, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon *Règlement 131-92*

Des citoyens posent des questions et le maire y répond.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Infirmière en milieu rural – Décision

No : 146 – 2018

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour le service d'infirmière en milieu rural prendra fin le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que le service soit maintenu au-delà de cette date;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite travailler avec les autres municipalités de la MRC de Matawinie pour le maintien du service;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Chantal Duval, pour convoquer une rencontre avec la MRC de Matawinie et toutes les municipalités de la MRC utilisant le service d'infirmière en milieu rural, afin de discuter de la continuité du service et de proposer certains ajustements pour améliorer le service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. COMITÉ URBANISME

6.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de mai 2018, d'un total de 34 permis pour une valeur de 1 298 600 \$.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

6.2 Municipalisation de la rue du chemin du Boisé – Décision

No : 147 – 2018

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9179-2929 Québec inc., promoteur du projet de développement immobilier « Domaine du lac Léon » désire faire la cession du lot composant le chemin du Boisé;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Boisé est conforme au règlement municipal no 169-96 relatif à la construction des rues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de cession, pour UN DOLLAR (1 \$), de la part de 9179-2929 Québec inc. du chemin du Boisé;

CONSIDÉRANT QUE la désignation cadastrale du cadastre officiel du Québec est la suivante : lot 5 656 674. Le tout sans bâtisse.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'ACCEPTER l'ouverture, l'entretien et la municipalisation du chemin du Boisé désigné par le lot 5 656 674 du cadastre officiel du Québec;

D'ACCEPTER l'offre de cession par 9179-2929 Québec inc. du chemin du Boisé;

DE CONFIRMER que la cession est consentie pour UN DOLLAR (1 \$) et est faite sans garantie légale et aux risques et périls de la Municipalité;

QUE tous les frais relatifs à cette transaction soient à la charge de l'entreprise 9179-2929 Québec inc.;

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire, et Mme Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de cession relativement aux lots ci-avant mentionnés et tout autre document propre à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

8. LOISIRS

Aucun point.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

9. CULTURE

9.1 La Vieille Chapelle

9.1.1 Entente de partenariat avec le Centre culturel de Joliette – Paiements – Décision

No : 148 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a signé une entente de partenariat avec le Centre culturel de Joliette dans le but d’offrir certains spectacles en codiffusion et d’ajouter des points de vente de billets pour les spectacles 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit que le Centre culturel de Joliette réalise la gestion financière des spectacles en codiffusion, soit Shawn Phillips, le 8 septembre 2018, Kevin Parent, le 18 octobre 2018 et Alexandre Poulin, le 3 novembre 2018;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu:**

D’AUTORISER les paiements au Centre culturel de Joliette à la suite de chacun des trois spectacles en codiffusion, selon l’entente de partenariat 2017-2018 et les états de revenus et dépenses des trois spectacles en codiffusion.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

9.1.2 Résolution 125-2018 – Impression des livrets de programmation – Annulation – Décision

No : 149 – 2018

CONSIDÉRANT la résolution 125-2018 octroyant le contrat d’impression des livrets de programmation des spectacles présentés à la Vieille Chapelle à l’entreprise Unimage;

CONSIDÉRANT QUE le mandat d’impression ne pouvait pas être réalisé par ladite entreprise;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

D’ANNULER la résolution 125-2018.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

9.2 Fête nationale – Prix de vente des produits – Décision

No: 150 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice à la culture et aux communications a recommandé des prix pour la vente des aliments, boissons et produits dérivés de la Fête nationale 2018;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu:

D'ADOPTER les prix suivants pour la vente des aliments, boissons et produits dérivés de la Société nationale des Québécois à la Fête nationale 2018 : hot-dog 2 \$, chips 1 \$, bière 4 \$, vin 4 \$, jus 1 \$, bouteille d'eau 2 \$, liqueur douce 2 \$, café 1 \$, bracelets lumineux 1 \$, collier lumineux 2 \$, bagues lumineuses 2 \$, antennes lumineuses 4 \$, baguette hélice 7 \$, baguette étoile 5 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

11. TRAVAUX PUBLICS

11.1 Lignage de rues – Décision

No : 151 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le lignage du rang Pied-de-la-Montagne, de la route des Lacs (section lac Léon) et du 10^e rang (portion ouest) doit être refait;

CONSIDÉRANT QUE les lignes d'arrêt des rues de la municipalité, le marquage des stationnements et celui des dos d'âne n'ont pas été faits depuis deux ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Lignes M.D. inc. au montant total de 2 782 \$, plus les taxes applicables;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

D'OCTROYER le contrat de marquage de rues, stationnements et dos d'âne à l'entreprise Lignes M.D. inc. pour un montant total de 2 782 \$, plus les taxes applicables, selon la soumission déposée et d'appliquer cette dépense au GL 02-355-00-641-00 (marquage de rue).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Scellement de fissures – Décision

No : 152 – 2018

CONSIDÉRANT QUE depuis le projet de pavage de 2017, certaines fissures sont apparues dans les rues et rangs;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite procéder rapidement au scellement des fissures pour assurer l'intégrité des routes ayant fait l'objet de réfection;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Scellement fissures Lanaudière a fourni une soumission à la Municipalité au montant de 1,54 \$, plus les taxes applicables, par mètre linéaire;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Mélissa Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de scellement de fissures à l'entreprise Scellement fissures Lanaudière, au montant de 1,54 \$ par mètre linéaire, pour un montant maximal de 10 000 \$, taxes incluses, d'appliquer cette dépense au GL 02-320-00-521-00, de prioriser les rues/rangs ayant fait l'objet de pavage en 2017 et si le montant maximal n'est pas atteint, procéder au scellement des rues suivantes (dans cet ordre) : rang Pied-de-la-Montagne, route des lacs (section lac Léon), 10^e rang (portion ouest).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Balayage de rues – Extra – Décision

No: 153 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a donné le contrat de balayage de rues à l'entreprise Routenet, résolution 072-2018, pour un montant total de 4 018 \$, plus les taxes applicables, pour 40 heures;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont pris plus de temps que prévu en raison du pavage de plus de rues depuis 2017;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

D'ENTÉRINER la décision prise par le maire et la direction générale d'autoriser un surplus de 1 000 \$, plus les taxes applicables, au contrat de balayage de rues, à l'entreprise Routenet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Réfection de rues locales – Estimé – Décision

No: 154 – 2018

CONSIDÉRANT QU'en prévision de travaux de voirie, une soumission a été demandée à la firme d'ingénierie GBI pour faire l'estimé des coûts de la réfection des rues suivantes : rue de l'Étang (mise à jour car l'estimé avait été fait en 2016) rue Péko, chemin Bourgeois, rue Blouin, 1^{ère} rue Pied-de-la-Montagne, rue Mayrand et 1^{ère} rue Pin;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite procéder à l'estimation des coûts des travaux et que le Conseil se déclare satisfait de la soumission de la firme d'ingénierie GBI, au montant de 3 000 \$, plus les taxes applicables;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu:**

D'OCTROYER le mandat « estimé des coûts » des travaux de réfection des rues suivantes à la firme GBI : rue de l'Étang (mise à jour car l'estimé avait été fait en 2016) rue Péko, chemin Bourgeois, rue Blouin, 1^{ère} rue Pied-de-la-Montagne, rue Mayrand et 1^{ère} rue Pin, et d'appliquer cette dépense de 3 000 \$, plus les taxes applicables au GL 02-320-00-521-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 Achat d'une remorque – Décision

No: 155 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite doter la municipalité d'une remorque, entre autres, pour le transport du tracteur à gazon;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a obtenu deux soumissions, dont les prix sont très similaires, et souhaite faire l'achat de la remorque dans une entreprise de la région;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu:**

D'ACHETER une remorque « N&N Inno 2018 Utilitaire 72/144 Galvanisée 2 essieux » auprès de l'entreprise Remorques 125, au coût de 2 765 \$, plus les taxes applicables, et d'appliquer cette dépense au GL 03-313-10-725-00 (Machinerie, outillage et équipements) et d'autoriser le paiement et de financer cette dépense avec le Fonds de roulement sur une période de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

12.1 Laboratoire analyse de l'eau de surface

No: 156 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder, cette année encore, à l'analyse d'eau pour le suivi environnemental des lacs de la municipalité (six lacs et une rivière);

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service du *Groupe Environex* répond aux exigences de la Municipalité et que les délais d'analyse des échantillons seront respectés par le laboratoire *Environex* ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de transport d'*Environex* sont peu élevés et que leur service de transport est bien organisé ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

D'OCTROYER le contrat des analyses pour le suivi des cours d'eau pour la saison 2018 au laboratoire accrédité *Environex* au coût de 5 334 \$, plus les taxes applicables, incluant 12 échantillons pour la mesure de l'azote et d'appliquer cette dépense dans le GL 02-470-00-453-00 (échantillonnage – lacs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. PROJETS SPÉCIAUX

13.1 Achat de jardinières – Décision

No: 157 – 2018



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de 52 jardinières aux lampadaires du noyau villageois ainsi qu'aux bâtiments municipaux embellissent grandement le village;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à la Jardinière du Nord, fournisseur depuis deux ans, et que le montant de cette soumission est de 44 \$, plus les taxes applicables, par jardinière;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

D'AUTORISER la dépense d'environ 2 500 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de jardinières suspendues à la Jardinière du Nord, ainsi que d'engrais et autres items nécessaires à l'aménagement de l'îlot de la rue Merle-Bleu, et d'appliquer cette dépense dans le GL 02-355-00-6641-01 (aménagement – rues).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Réaménagement de l'Hôtel de ville – Câblage – Décision

No: 158 – 2018

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du réaménagement de l'Hôtel de ville, le Conseil municipal souhaite que soit refait le câblage réseau et téléphonique du rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à l'entreprise OMNI-TECH et que la soumission reçue est au montant de 2 846,50 \$, plus les taxes applicables, comprenant le câblage et l'installation;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:**

D'OCTROYER le contrat de câblage réseau et informatique du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville à l'entreprise OMNI-TECH, pour un montant de 2 846,50 \$, plus les taxes applicables, d'appliquer cette dépense au GL 03-313-10-041-00 (Bâtiments administration).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Réaménagement de l'Hôtel de ville – Extras – Décision

No: 159 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement de l'Hôtel de ville est débuté et que des imprévus sont survenus;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été fournies par l'entreprise Construction Julien Dalpé pour chacun des extras;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'AUTORISER les extras suivants dans le cadre du projet de réaménagement de l'Hôtel de ville :

- Modifications aux plans initiaux (DCA-01) : 306,53 \$, plus les taxes applicables;
- Modifications aux tuiles du plafond (DCA-02) : 29,45 \$, plus les taxes applicables;
- Doublage du plancher du rez-de-chaussée (DCA-03) : 2 767,84 \$, plus les taxes applicables;
- Enlèvement du coffre-fort (DCA-04) : 869,49 \$, plus les taxes applicables;
- Plomberie supplémentaire au sous-sol (DME-01): 5 940,43 \$, plus les taxes applicables (estimé budgétaire, prix non forfaitaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

14.1 Subvention au Groupe Scout Kildare

No: 160 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de subvention de 1 000 \$ du Groupe Scout Kildare pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme œuvre sur le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare auprès des jeunes et que tous les jeunes de la municipalité ont accès au Groupe;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a démontré comment il a utilisé la subvention 2017 qui lui avait été octroyée et comment il entend utiliser la subvention 2018, le tout à la satisfaction du Conseil municipal;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'OCTROYER une subvention de 1 000 \$ au Groupe Scout Kildare pour l'année 2018-2019 et d'appliquer cette dépense au GL 02-701-91-970-00 (Subventions organismes).



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Représentantes au Comité du projet de cour d'école – Décision

No: 161 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que la Municipalité soit partie prenante du projet de réaménagement de la cour d'école primaire de Sainte-Marcelline;

CONSIDÉRANT QUE des discussions positives ont eu lieu entre des membres du Comité et des élus(es) de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

DE NOMMER Mme Mélanie Laberge, conseillère municipale et Mme Vanessa Arbour, responsable des loisirs à la Municipalité, pour représenter la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare au Comité du projet de cour d'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 Regroupement OMH – Décision (valider avec Josée Perreault)

No: 162 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 83, qui comprenait, entre autres, des modifications à la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* donnant au ministre le pouvoir de décréter des regroupements d'offices régionaux municipaux d'habitation, a été adopté et sanctionné par l'Assemblée nationale, le 10 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Matawinie souhaitent que soient regroupés les Offices municipaux de la Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Marcelline a adopté le plan d'affaires comme préparé par le Comité de transition et de concertation de l'OMH Matawinie, lequel se retrouve en annexe;

CONSIDÉRANT QU'une attention particulière doit être portée aux articles suivants du plan d'affaires :

Article 5 (Financement) : statu quo (chaque municipalité continue de contribuer au déficit des immeubles sur son territoire)



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

Article 9 (Autres informations pertinentes) : prioriser l'admissibilité aux personnes qui résident sur le territoire de sélection de chacune de leur municipalité respective, pendant au moins 12 mois au cours des 24 mois précédant la demande ou la réinscription et qui, par ailleurs, respecte les autres critères d'admissibilité, et ce dans un premier temps. Dans un deuxième temps, il s'étendra sur le territoire de la MRC de Matawinie et dans un troisième temps sur le territoire de la région de Lanaudière, comme accepté dans les règlements facultatifs du certificat de conformité.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'ACCEPTER que soit regroupé l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare avec les autres OMH de la MRC de Matawinie, avec tous les pouvoirs et responsabilités qui y sont rattachés, selon les conditions et modalités suivantes :

- Qu'une fois regroupée, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare devient l'Office d'habitation de la Matawinie;
- Que la Société d'habitation du Québec s'engage à payer toutes les indemnités de départ ou autres sommes prévues aux employés de l'Office avant son intégration;
- Que les logements disponibles sur le territoire de la municipalité soient conservés intégralement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion et Projet de règlement – Règlement DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR DE FORMER DES COMITÉS DE SÉLECTION

Avis de motion est par les présentes donné par Gilles Arbour qu'il sera déposé à une prochaine séance du Conseil municipal, pour adoption, un règlement déléguant à la direction générale le pouvoir de former des comités de sélection.

Chantal Duval dépose le projet de règlement : La Municipalité est appelée, de temps à autre, à adjudger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels ou autres services, suivant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres. Dans ces cas, il est possible qu'un comité de sélection doive évaluer individuellement les soumissions et leur attribuer, eu égard à chaque critère, un nombre de points. Le *Code municipal du Québec* stipule que le Conseil doit, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

former ce comité de sélection. Le Conseil municipal entend déléguer ce pouvoir à la direction générale.

Déposer et non présenter le projet de règlement (PL 155) et voir si dg peut le faire ou si ça doit être un élu ?

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

17. TRÉSORERIE

17.1 Représentants de la Municipalité à la Cour municipale de la MRC de Matawinie pour vente pour taxes – Décision

No : 163 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie entreprendra des procédures de vente d'immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier, le 14 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'un représentant de la Municipalité doit être présent lors de cette procédure;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 063-2018 nommant Mme Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe à la MRC de Matawinie, à se porter adjudicataire au nom de la Municipalité lors de ladite vente;

CONSIDÉRANT QUE Mme Fortin ne sera pas disponible étant donné qu'elle assure l'intérim à la direction générale de la MRC de Matawinie et qu'elle sera la signataire des certificats d'adjudication;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'AUTORISER Mme Geneviève Borduas, membre du personnel à la MRC de Matawinie, à se porter adjudicataire au nom de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare lors de ladite vente pour taxes 2018 ou en son absence, Mme Véronick Beaulieu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 Adoption du budget 2018 révisé de l'Office municipal d'habitation

No: 164 – 2018



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec demande que la Municipalité adopte annuellement le budget de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu un budget 2018 révisé pour l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare, le 22 mai dernier, et que la contribution de la municipalité est de 1 029 \$;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'ADOPTER le budget 2018 révisé de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare, comme décrit dans le document reçu de la Société d'habitation du Québec, en date du 22 mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. PRÉSENTATION DES COMPTES

18.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel de mai 2018 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le *Règlement 390-2016*.

18.2 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois de mai 2018

No : 165 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de mai 2018;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	mai	163 737,46 \$
Salaires	mai	31 468,17 \$
Mensuels	mai	74 887,28 \$
<hr/>		
TOTAL		270 092,91 \$



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

Représentés par les chèques C1800215 à C1800272, L1800058 à L1800072, D1800197 à D1800242.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière

18.3 Autorisation de paiements

No : 166 – 2018

CONSIDÉRANT QUE certains paiements doivent être effectués avant la date de la séance régulière du Conseil municipal où se déroule l'activité;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu:

D'AUTORISER les paiements suivants pour la Fête nationale, le 23 juin 2018

- Beupied (feux d'artifices): 3 275 \$, taxes incluses;
- Audio TSL (sonorisation): 2 620,80 \$, plus les taxes applicables;
- Pascal Levert (poney) : 500 \$, plus les taxes applicables;
- Frigoline (maquillage pour enfants): 300 \$, plus les taxes applicables;
- Jeux gonflables Lanaudière : 700 \$, plus les taxes applicables;
- Benoit Arcand (première partie musique): 600 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. CORRESPONDANCE

19.1 Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de mai 2018

20. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon Règlement 131-92

Des citoyens posent des questions et le maire y répond.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 167 – 2018

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 50.

Serge Forest
Maire suppléant

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière